

# HONORAIRES DE L'AGENCE

## VENTES

Montant de la Transaction	Taux de Commission Appliqué
Jusqu'à 150 000 €	7%
De 150 001 € à 250 000 €	6%
De 250 001 € à 350 000 €	5%
Au-delà de 350 000 €	4%

*La commission est à la charge de l'acquéreur, elle est TTC.*

## LOCATIONS

Superficie du logement	Prix par mètre carré
Jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	8 € TTC / m <sup>2</sup>
De 51 m <sup>2</sup> à 75 m <sup>2</sup>	7 € TTC / m <sup>2</sup>
Au-delà de 75 m <sup>2</sup>	6 € TTC / m <sup>2</sup>

**Honoraires de négociation à la charge de chaque partie : visite / constitution du dossier / rédaction du bail.**

**Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge de chaque partie : 2% TTC du m<sup>2</sup>.**

### **Locaux d'activité :**

Un mois de loyer mensuel HT pour le propriétaire et un mois d'un loyer mensuel HT pour le locataire.

## **ESTIMATION – AVIS DE VALEUR**

**150 € T.T.C.**

Gratuit si l'estimation donne lieu à un mandat exclusif de vente.